

CANADA.  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

A une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Serge Jetté pour être tenue à l'hôtel de ville de La Minerve, jeudi le 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2009, à 8:00 heures, où il sera pris en considération les sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2009**

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la validité de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation (CM 153).
4. Demande au programme Fonds Chantiers Canada-Québec (Volets Collectivités et Grandes Villes) pour la construction de trottoirs et l'installation de lampadaires
5. Demande au programme Fonds Chantiers Canada-Québec (Volets Collectivités et Grandes Villes) pour la construction d'une nouvelle section du chemin Gougeon
6. Demande au programme Fonds Chantiers Canada-Québec (Volets Collectivités et Grandes Villes) pour l'asphaltage de certains chemins de la Municipalité
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents monsieur le maire Serge Jetté, la conseillère madame Suzanne Beaudin, les conseillers messieurs, Richard Bélair, Rémi Charrette et Pierre Chevigny formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Serge Jetté.

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire- trésorier est aussi présent.

Absents: Messieurs Jacques Bissonnette et Samuel Simoneau

**2009.05.157**  
**1.**

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum étant constaté, il est

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN**

Et résolu que la séance extraordinaire du 21 mai 2009 soit ouverte.

ADOPTÉE.

**2009.05.158      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE

**2009.05.0159      CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE LA RÉGULARITÉ DE LA  
3.                    SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (CM 153)**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.c.C-27.1).

ADOPTÉE

**2009.05.160      DEMANDE AU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC  
4.                    (VOLETS COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES) POUR LA  
CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET L'INSTALLATION DE  
LAMPADAIRES**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) offre un nouveau Programme appelé Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que le Volets Collectivités et Grandes Villes du FCCQ peut s'appliquer pour la construction de trottoirs et l'installation de lampadaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité fasse une demande de financement au programme FCCQ du MAMROT pour le projet de construction d'environ 550 mètres de trottoirs et pour l'installation de lampadaires.

Et que la municipalité s'engage à payer la part qui lui revient pour le financement du projet et à inclure dans son budget annuel les sommes nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation continue du projet.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

**2009.05.161**  
**5.**

**DEMANDE AU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC  
(VOLETS COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES) POUR LA  
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE SECTION DU CHEMIN  
GOUGEON**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) offre un nouveau Programme appelé Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que le Volets Collectivité et Grandes Villes du FCCQ peut s'appliquer pour la construction de nouvelles routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité fasse une demande de financement au programme FCCQ du MAMROT pour le projet de construction du nouveau chemin Gougeon.

Et que la municipalité s'engage à payer la part qui lui revient pour le financement du projet et à inclure dans son budget annuel les sommes nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation continue du projet.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette demande

ADOPTÉE

**2009.05.162**  
**6.**

**DEMANDE AU PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC  
(VOLETS COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES) POUR  
L'ASPHALTAGE DE CERTAIN CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) offre un nouveau programme appelé Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que le Volet Collectivités et Grandes Villes du FCCQ peut s'appliquer pour la construction de routes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE CHEVIGNY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité fasse une demande de financement au programme FCCQ du MAMROT pour le projet d'asphaltage d'une partie des chemins des Fondateurs, des Grandes-Côtes et des Pionniers.

Et que la municipalité s'engage à payer la part qui lui revient pour le financement du projet et à inclure dans son budget annuel les sommes nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation continue du projet.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2009.05.163**

**8.**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI CHARETTE

Et résolu que la séance extraordinaire du 21 mai 2009 soit levée.

ADOPTÉE

Le maire,

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Serge Jetté

André Séguin